



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/03/2024

Référence
04_2024

Objet de la délibération
Compte de Gestion du Budget Commune 2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	9	12

Date de la convocation
12/02/2024

Date d'affichage

Vote
MAJORITE
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture
Le : 06/03/2024

Et

Publication ou notification du :
07/03/2024

L'an 2024 et le 5 Mars à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de DENEUX François, Maire

Présents : M. DENEUX François, Maire, Mmes : DONGE Christine, LINGAT Nicole, MM : ANTOINE Jérôme, JENNEPIN Patrick, LEHEUTRE Bruno, RABIN Patrice, SONZOGNI Jean-Luc, VANZELLA Yoann

Excuses séance: Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MAURICE Valérie à Mme LINGAT Nicole, MM : CANARD Stéphane à M. RABIN Patrice, GAVAZZI Romain à M. ANTOINE Jérôme

Absents séance: MM : LEBLANC Éric, PIART Steve

A été nommé(e) secrétaire : M. LEHEUTRE Bruno

Objet de la délibération : **Compte de Gestion du Budget Commune 2023**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte le Compte de Gestion 2023 établi par M. Yves GRALL, Directeur Départemental du Service de Gestion Comptable des Finances Publiques de Rocroi et présenté par M. DENEUX, qui laisse apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 575 794.38 €
- un déficit d'investissement de : 176 568.73 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le Comte de Gestion de la commune de 2023.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 06/03/2024
Le Maire
François DENEUX